

Conseil municipal du vendredi 8 avril 2016

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS et Annonciat MICHEL-AMADRY.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procuration : Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE

Etaient absents : Tony ANDREY et Michäel FRACHEBOIS

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h25.

I. Désignation du secrétaire de séance

Anne TRONCIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 mars 2016

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 mars 2016.

III. Attributions du Maire :

o Aménagement d'un skate-park : choix du prestataire et réalisation des travaux :

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres portant création d'un skate-park sur l'ancien terrain de tennis.

Il rappelle que le projet est subventionné par la Députée de la circonscription, Barbara ROMAGNAN à hauteur de 4 000 €.

Il indique que le rapport, présenté en commission TRAVAUX les 29 mars et 6 avril 2016, a reçu un avis favorable.

Il prévoit de confier le marché à la société AMC Diffusion qui a remis les offres économiquement les plus avantageuses. Deux types d'aménagement sont proposés s'agissant du module central, soit un *bibox* équipé d'un *curb*, soit une demi-pyramide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société AMC Diffusion d'un montant de 21 135 € HT, prévoyant notamment la fourniture de deux lanceurs et une demi-pyramide.

○ Extension de l'école : choix du maître d'œuvre et lancement des études :

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres portant recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école communale et la mise aux normes « accessibilité » des sanitaires situés au rez-de-chaussée de l'école.

Il indique que le rapport, présenté en commission TRAVAUX le 29 mars 2016, a reçu un avis favorable.

Il propose en conséquence de confier la mission de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint constitué du cabinet d'architectes DEPARISACADIZSTUDIO et du bureau d'étude polyvalent «Image et calcul», lequel a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de : 10 800 € HT, soit 12 960 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire, l'autorise à signer le marché de maîtrise d'œuvre et l'invite à engager les études au plus tôt afin de constituer les dossiers de demande de subvention à l'automne, pour une réalisation des travaux en 2017.

○ Proposition de convention d'un groupement de commandes permanent de la CAGB :

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon s'est engagé dans une démarche de développement des groupements de commandes.

Certains groupements de commandes ont ainsi été identifiés comme présentant un intérêt pour les communes : en fonction du domaine, il peut s'agir de la sécurisation juridique des achats, de gains économiques dus à des économies d'échelles, ou de l'expertise administrative et technique du coordonnateur.

Un dispositif innovant d'achat public a été proposé par le Grand Besançon, pour lequel LARNOD a donné son accord de principe en début d'année 2016.

Il s'agit d'une convention de groupement de commandes à caractère permanent, dont l'objectif est de fluidifier le processus des groupements de commandes.

Une délibération unique est nécessaire pour adhérer à cette convention cadre. Des avenants à cette convention seront à prendre uniquement en cas de modification de la liste des membres (nouvelle adhésion, retrait) et/ou de la liste des domaines d'achat concernés.

La liste des membres étant désormais établie, chaque membre est invité à adhérer à la convention de groupement permanent. Cette dernière sera exécutoire fin mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent et se prononce en faveur de l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent.

12 voix POUR et 1 CONTRE

- Proposition de convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et les communes du Grand Besançon pour les prestations de mise en fourrière de véhicules gênant :

Dans le cadre de la gestion de sa fourrière à véhicules, la Ville de Besançon et plusieurs communes du Grand Besançon, dont Larnod, souhaitent se regrouper pour la procédure de passation du marché public visant à en désigner le futur exploitant.

Cette formule permet de créer une opportunité de gestion des véhicules faisant l'objet d'une procédure de mise en fourrière (véhicules gênants, abandonnés, brûlés, volés ou épaves) pour les communes qui ne disposent pas des moyens humains et matériels pour répondre à cette problématique.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et au transport de véhicules, au gardiennage des véhicules et se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

12 voix POUR et 1 CONTRE

- Informations diverses :

- Compte-rendu du conseil communautaire de la CAGB du 31 mars :

Le maire relate les éléments principaux délibérés :

- Devant le désengagement massif et durable de l'Etat, la CAGB a fait le choix d'augmenter chaque année les taux d'imposition : + 0,7 % de la cotisation foncière des entreprises, + 0,4 % de la taxe d'habitation (TH), + 0,42 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et + 34,21 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (de 0,76 % à 1,02 %).

Pour un contribuable moyen, dont la base d'imposition est de 3 500 € pour la taxe d'habitation et 1750 € pour la taxe foncière, l'augmentation des taux votés ci-dessus représente une augmentation de 1,40 € pour la TH et 4,55 € pour la TF.

- Le budget 2016 s'établit à 184,8 M€, dont 103 M€ de budget principal et 72 M€ pour le budget annexe Transports. Il convient de noter que le budget Transports est très déficitaire, puisqu'il nécessite, comme chaque année, une subvention d'équilibre de l'ordre de 11 M€.
- La grille tarifaire des transports en commun du réseau GINKO sera simplifiée au 1^{er} septembre. Elle sera désormais basée sur l'âge, et non plus sur la typologie de l'utilisateur (enfant, étudiant, adulte, couple, senior, etc.). De même, l'objectif est de réduire les coûts d'exploitation en limitant la billetterie au profit des cartes à puce.
- La stratégie de la CAGB en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation a été présentée. Il s'agit de pérenniser et développer le pôle d'enseignement supérieur d'intérêt national et international, au service du développement économique. Cela passe notamment par la participation financière de la CAGB aux projets universitaires structurants, mais aussi le soutien aux projets de recherche et développement à la recherche (nanotechnologies, bio-innovation, cité des savoirs, jardins de la découverte, etc.)

- Arrêt par le préfet du Doubs du schéma directeur de coopération intercommunal 2017-2022 :

Le maire indique que le préfet du Doubs a arrêté le 29 mars 2016 le nouveau schéma directeur de coopération intercommunale. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Il prévoit notamment l'extension du périmètre de l'agglomération bisontine aux communes de Saint-Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans-sur-Doubs, Villars-Saint-Georges, Cussey-sur-l'Ognon,, Geneuille, Chevroz, Devecey, Bonnay, Mérey-Vieilley, Vieilley, Venise et Palise, portant ainsi le territoire de la CAGB à 72 communes, représentant plus de 192 000 habitants.

Le maire souligne que les communes d'Abbans (dessus et dessous) sont rattachées à la CAGB, alors même qu'elles sont membres du SIVOM de Boussières, et même susceptibles de fusionner avec Boussières, Busy, Vorges-les-Pins, Thoraise et Torpe pour devenir une commune nouvelle.

Enfin, il note que le SIVU de Moulinot portant sur le traitement des eaux usées des communes de Busy, Vorges-les-Pins et Larnod a été préservé, en attente du transfert de compétence « assainissement » à la CAGB.

- Etude du transfert de la compétence « Eau et assainissement » à la CAGB :

Le maire indique avoir rencontré plusieurs responsables de la CAGB. La date butoir fixée par la loi Notre est le 1^{er} janvier 2020. Compte tenu des échéances municipales, l'objectif affiché de la CAGB est toujours un transfert au 1^{er} janvier 2018.

- Compte-rendu de l'assemblée générale du SIEHL du 16 mars 2016 par Jean-Marie DOLLAT :

1) Etudes et travaux :

Présentation d'un compte rendu des travaux réalisés et en cours sur 2015.

(La commune de Larnod n'est pas concernée).

Le montant du programme 2016 est estimé à 1500000 € HT.

Il est exposé ensuite les difficultés pour démarrer les travaux relatifs à la construction du réservoir de Montfaucon. Une ordonnance du tribunal administratif de Besançon en date du 15/12/2015 a annulé pour un motif de vice de forme la procédure d'attribution du lot n°1 et condamne le SIEHL à verser à l'entreprise plaignante De Giorgi la somme de 1000€.

Un nouveau marché de construction a été relancé au frais du cabinet d'études. La conséquence est un retard de 3 mois dans le planning de chantier initial (démarrage en août 2016 et fin en mars 2017).

Le SIEHL a mis en place un groupement de commande pour l'entretien des PI (postes incendies) auquel a adhéré la commune de Larnod. Une fiche relative à la procédure à suivre sera adressée à toutes les communes concernées.

2) Questions financières :

Vote du compte administratif 2015 et du compte de gestion comptable 2015.

- Section de fonctionnement :

Recettes : 2548367,73€

Dépenses : 1987537,44€

Excédent : 560830,29€

- Section investissement :

Recettes : 6105647,57€

Dépenses : 2920591,51€

Excédent : 3185056,06€

- Restes à réaliser 2015 :

Recettes : 139685,66€

Dépenses : 2170200,00€

Affectation du résultat : 346946,28€
Soit un report à l'article 002 (Excédent de fonctionnement) de 213884,01€
Voté à l'unanimité

Engagement financier du syndicat : compte tenu du décalage de certains travaux, il est décidé de ne pas recourir à l'emprunt (voté à l'unanimité).

Renégociation de l'emprunt n°07091441 souscrit en avril 2008 :
Le taux passe de 4,55 à 2,80%
Le montant à échéance sera de 84688,86 au lieu de 90384,48€ à compter du 1er janvier 2017.

Prix du service de l'eau au 1/10/2016.
Les augmentations proposées de 1 centime d'€ pour la tranche de 1 à 300 m3, de 2 centimes d'€ pour la tranche 301 à 1500 m3 et de 3 centime au-delà de 1500 m3 sont votées.
Soit une recette de 50000€ environ pour le syndicat.

Vote du budget primitif 2016

Le président présente au comité syndical le projet de BP 2016.

Section de fonctionnement :
Recettes : 2474008,01€
Dépenses : 2033000,00€

Section investissement :
Recettes : 5426597,00€
Dépenses : 5426597,00€

Le projet de budget primitif est adopté à l'unanimité.

3) Questions diverses

Communes nouvelles : 2 communes nouvelles ont intégré le SIEHL suivant arrêté préfectoral.

La commune nouvelle d'Ornans et celle « Les premiers Sapins ».

Elles se substitueront aux 8 communes déjà représentées au SIEHL (Ornans, Bonnevaux le Prieuré, Rantechaux, Vauclans, Nods, Chanans, Athose et HautePierre le Châtelet).

- Compte-rendu du conseil syndical du Moulinot du 30 mars 2016 par Serge BERGEROT :

La réunion portait essentiellement sur l'approbation du compte administratif et le vote du budget primitif 2016.

Les résultats de l'année 2015 sont

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	88 754,52 €	20 738 €
Dépenses	88 367,53 €	14 200,12 €
Résultat de l'exercice 2015	+ 386,99 €	+ 6 537,88 €

Les résultats consolidés au 31 décembre 2015 sont :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Résultat de l'exercice 2015	+ 386,99 €	+ 6 537,88 €
Résultat des années antérieures	+ 6 422,21 €	+ 104 527,58 €
Résultat de l'exercice 2015	+ 6 809,20 €	+ 111 065,46 €

Lors de la réunion, la question des investissements 2016-2017 a été posée dans la perspective du transfert de la compétence « Assainissement » à la CAGB au 1^{er} janvier 2018. Le syndicat pourrait engager des travaux de réhabilitation des réseaux de transport, en vue de réduire les eaux claires arrivant à la station d'épuration.

Le budget primitif 2016 s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement : 90 793 €
- Section d'investissement : 131 803, 46 €

Le bilan qualitatif 2015 a été également communiqué aux élus. Il apparaît que la station d'épuration, en dépit de l'arrivée d'eau claire après de fortes précipitations, fonctionne très bien. La prime d'épuration versée par l'agence de l'eau

A noter enfin que le syndicat a renégocié le contrat d'alimentation électrique.

- Bilan de l'activité du CCAS en 2015 et perspectives 2016 :

L'exercice 2015 fait apparaître un excédent de 1 926,20 € (5 273,00 € de recettes pour 3 460,80 € de dépenses) qui sera reversé au budget 2016.

Les recettes proviennent de la subvention communale, des concessions cimetière et de libéralités.

Les dépenses concernent le repas des anciens et les paniers garnis, le goûter de Noël de l'école, les bons de naissance et les vins d'honneur.

D'autres projets ont été envisagés pour cette année : achat d'un défibrillateur, cours de secourisme, assistance « Présence verte » pour le maintien à domicile des personnes âgées.

- Recours gracieux contre le titre de recette de la commune de Pugey relatif au périscolaire de l'année 2014-2015 :

Le maire indique avoir reçu un titre de recette de la commune de Pugey d'un montant de 6 547,65 € correspondant aux frais de périscolaires de l'année 2014-2015.

Dépourvu de base légale, le maire a fait un recours gracieux visant à annuler le titre. A défaut, la commune devra saisir le tribunal administratif pour annuler le titre contesté.

- Etat d'avancement du recours au tribunal administratif portant annulation du titre de recette émis par la Président de la caisse intercommunale des écoles par Jean-Philippe DEVEVEY :

La commune a réceptionné un mémoire en défense de la commune de Pugey.

Il y sera répondu prochainement par un mémoire en réplique adressé au tribunal administratif de Besançon.

- Recours gracieux du préfet du Doubs et du président d'ErDF à l'égard du refus d'installation des compteurs communicants (délibération du 22 janvier 2016) :

Sans surprise le Préfet du Doubs et le Président d'ErDF ont fait un recours gracieux visant à annuler la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2016.

Les arguments d'ErDF paraissent contestables d'un point de vue environnemental et juridique. Les explications apparaissent confuses et parfois contradictoires. Une seule certitude : les enjeux économiques sont très importants, en termes d'investissement, mais aussi d'exploitation.

La préfecture remet en cause la compétence du conseil municipal à s'opposer à l'installation des compteurs Linky, et insiste sur la mise en œuvre d'une loi républicaine.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approfondir la réflexion, en lien avec les communes dissidentes, lesquelles sont de plus en plus nombreuses.

Le sujet sera inscrit au prochain conseil municipal, c'est-à-dire le 20 mai.

- Restriction de la circulation du trafic poids lourds sur la RN83.

Par courrier en date du 1^{er} avril 2016, le Maire a attiré, de nouveau, l'attention du préfet à l'égard des conditions de circulation et de sécurité de la RN83 dans le village.

L'abandon de la déviation d'agglomération par l'Etat pose, avec encore davantage d'acuité, la question de l'exploitation de la RN83 (13 500 veh/ jour dont 15 % de poids lourds).

Il lui a demandé d'étudier la possibilité de restreindre le trafic poids lourds au seul trafic local.

En effet, les transports internationaux évitent la section à péage d'A36-A39, en sortant à Poligny et en rejoignant Besançon par la RN83.

Dans cet esprit, il a mis en avant les accidents récents entre les transports en commun et les poids lourds au niveau national, sans oublier l'accident tragique de décembre qui a coûté la vie à une jeune femme de 23 ans sur le ban communal.

- o Election du président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

Sébastien CUINET est élu à l'unanimité président de la séance.

IV. Attribution du Président de séance :

- o Approbation des comptes administratifs 2015 et concordance avec les comptes de gestion des budgets primitifs (communal et assainissement) :

Sous la présidence de Monsieur Sébastien CUINET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte administratif assainissement 2015 qui s'établissent ainsi :

Budget communal 2015			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	382 338.03	437 352.58	55 014.55
Report exercice antérieur		153 763.23	153 763.23
Total	382 338.03	591 115.81	208 777.78

Solde d'exécution 2015 + 55 014,55 € + report 2014 + 153 763,23 €
 Soit un excédent de clôture de : 208 777,78 €

Budget communal 2015			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	64 575.74	133 512.11	68 936.37
Report exercice antérieur	13 691.89	0.00	-13 691.89
Total	78 267.63	133 512.11	55 244.48

Solde d'exécution 2015 + 68 936,37 € + report 2014 - 13 691,89 €
 Soit un besoin de financement de : 55 244,48 €

Budget assainissement 2015			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	35 054.28	41 533.93	6 479.65
Report exercice antérieur		22 832.47	22 832.47
Total	35 054.28	64 366.40	29 312.12

Solde d'exécution 2015 + 6 479,65 € + report 2013 + 22 312,82,47 €
 Soit un excédent de clôture de : 29 312,12 €

Budget assainissement 2015			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	6 124,33	10 718,00	4 593,67
Report exercice antérieur		38 120,07	38 120,07
Total	6 124,33	48 838,07	42 713,74

Solde d'exécution 2015 + 4 593,67 € + report 2014 + 38 120,07 €
 Soit un excédent de clôture : 42 713,74 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte administratif communal et le compte administratif assainissement 2015.

V. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

V.1 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

- Affectation des résultats 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir affecter les résultats au titre du budget communal et du budget assainissement de l'exercice 2014.

BUDGET COMMUNAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	55 014.55	Résultat de l'exercice	68 936.37
Résultat antérieur reporté	153 763.23	Résultat antérieur reporté	-13 691.89
TOTAL	208 777.78	TOTAL	55 244.48

Affectation :

Autofinancement : + 264 022,26 € **Compte 002** (Recette de fonctionnement)

BUDGET ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	6 479.65	Résultat de l'exercice	4 593.67
Résultat antérieur reporté	22 832.47	Résultat antérieur reporté	38 120.07
TOTAL	29 312.12	TOTAL	42 713.74

Affectation :

Autofinancement : + 29 312,12 € **Compte 002** (Recettes de fonctionnement)

Excédent d'investissement : + 42 713,74 € **Compte 001** (Recettes d'investissement)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les affectations proposées au titre de chacun des budgets.

o Vote des taux d'imposition 2016 :

Monsieur Sébastien CUINET, rapporte les conclusions de la commission budget-finances pour les taux d'imposition 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à 2015 soit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Pour mémoire 2015	15.21 %	16.34 %	30.23%
2016	15,36 %	16,50 %	30,53 %
Taux moyens communaux de 2015 au niveau national	24,19	20,52	49,15
Taux moyens communaux de 2015 au niveau départemental	23,18	19,33	22,49

o Vote des budgets primitifs communal 2016 :

Monsieur Sébastien CUINET, adjoint chargé de la commission budget-finances, présente le budget primitif communal pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le budget primitif communal 2016.

o Vote des budgets primitifs assainissement 2016 :

Monsieur Sébastien CUINET, adjoint chargé de la commission budget-finances, présente le budget primitif assainissement pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le budget primitif assainissement 2016.

V.2 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

○ Application du droit des sols :

- Permis de construire n° PC 025 328 15 C004 accordé à Mme Camille VERIN le 22 mars 2016 pour la construction d'une maison individuelle de 102 m² de surface de plancher, 3, impasse au Coutard.
- Permis de construire modificatif n° PC 025 328 15 C0005 accordé à M et Mme Jocelyn GELE le 9 mars 2016 pour la modification des façades et aménagement extérieur, chemin des Montards.

○ Etat d'avancement du PLU et perspectives en 2016 :

Examen des orientations d'aménagement et de programmation.

Quatre OAP sont prévues sur le territoire communal :

- Zone 1AUa : Impasse du Saucenet pour 0,3 ha,
- Zone 1AUb et 1AUj : chemin de la fontaine pour une superficie totale de 0,75 ha,
- Zone 1AUc : Aux Craits pour 0,5 ha,
- Zone 1AUd : chemin de la coutotte pour 0,5 ha.

Les densités moyennes à assurer pour ces quatre zones sont de 4 logements minimum à créer.

Une réunion avec les personnes publiques associées aura lieu le 29 avril prochain.

○ Articulation PLU-PLUI :

Il est rappelé aux élus qu'il est prévu un transfert de compétence en matière de PLU aux intercommunalités, soit à la CAGB pour ce qui nous concerne.

Ce passage se fera de plein droit le 27 mars 2017, soit trois ans après la publication de la loi ALUR.

Cette dernière a également institué une éventuelle minorité de blocage à ce transfert consistant en l'opposition de 25 % des conseils municipaux de la CAGB, représentant 20 % de la population.

Il est rappelé que les délibérations s'opposant au PLUI devront être adoptées par chaque conseil municipal, dans les trois mois précédant le 27 mars 2017, soit à compter du 26 décembre 2016 jusqu'au 26 mars 2017.

Si le refus est décidé ; la question se posera à nouveau à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

En effet, le transfert de plein droit peut alors intervenir le premier jour de l'année suivant ce renouvellement général, soit au 1^{er} janvier 2021.

Il est possible qu'une minorité de communes de l'intercommunalité s'y oppose de nouveau dans, les mêmes conditions et le même délai de trois mois précédant cette échéance.

○ Révision du schéma directeur d'assainissement :

Deux options sont à l'étude : un projet minimaliste consistant à raccorder quelques parcelles sur le secteur de la Maltournée ; un projet plus ambitieux consistant à créer une nouvelle canalisation depuis le secteur de la Coutotte engendrant l'abandon du poste de refoulement actuel et la création d'un poste de refoulement en contrebas du chemin de la Maltournée.

Cela permettra de refouler les eaux de la Maltournée, redirigées vers la canalisation principale située sous le chemine de la Maltournée.

Cette seconde option a la faveur du conseil municipal.

V.3 Adjoint aux travaux, forêt et environnement :

○ Compte-rendu du conseil syndical du SIVOM de Boussières du 1er avril 2016 :

Jacky AVIS indique que le sujet principal à l'ordre du jour était l'approbation du compte administratif 2015 et le vote du budget primitif 2016. Tous deux ont été approuvés à l'unanimité. La participation de la commune de LARNOD s'élèvera pour l'année 2016 à 55 155 €.

Le conseil syndical a approuvé l'acquisition de plusieurs matériels d'entretien d'espace vert pour un montant total de 40 000 € (une épareuse, une faucheuse horizontale et deux tondeuses).

Il indique enfin que la mise à disposition du broyeur de branches aux communes adhérentes est en cours de réflexion. Les modalités seront définies prochainement. L'objectif est de réduire la quantité de déchets verts dans les déchetteries.

○ Exploitation forestière 2016-2017 :

Jacky AVIS présente le programme forestier 2016-2017. Sur la recommandation de l'ONF il propose d'exploiter la parcelle 32 en bloc sur pieds ainsi que les parcelles 15 et 16 en blocs façonnés. De la même façon, les chablis des mêmes parcelles seront exploités en blocs façonnés.

En ce qui concerne l'affouage, il portera sur les parcelles 15 et 16, voir 13 selon le nombre d'affouagistes.

La proposition de Jacky AVIS est approuvée à l'unanimité.

○ Vente des bois exploités dans le cadre de la création de l'arboretum :

Jacky AVIS indique qu'il y a lieu de vendre le bois débité dans le cadre de la création de l'arboretum. Il propose après avis de la commission communale de fixer le prix à 30 € le stère à emporter sur place (abords du stade).

De plus, il indique que plusieurs grumes de sapin ont été oubliées par le débardeur dans le Grand Bois. Afin de les valoriser, il propose, en concertation avec l'agent de l'ONF, de vendre le bois aux habitants à raison de 30 € le m³.

Les propositions de Jacky AVIS sont approuvées à l'unanimité.

○ Aménagement de la RD308 entre la chapelle et le carrefour du chemin neuf :

Les travaux démarreront le 26 avril et dureront globalement trois mois. Ils nécessiteront la fermeture de la route pendant une grande partie du chantier. Les véhicules seront déviés par le chemin des sapins dans le sens « Maltournée – RN83 ». S'agissant du sens « RN83 – Maltournée », il sera dévié par Pugey.

○ Aménagement du chemin des pierres :

Les travaux, confiés aux chantiers départementaux pour l'emploi d'insertion, démarreront le 18 avril et dureront près de deux mois. Ils prévoient pour l'essentiel la création d'un cheminement piéton en béton balayé.

V.4 Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires, aux associations et à la communication :

○ Bilan de l'année 2015 des FRANCAS et perspectives 2016 :

Pendant les petites vacances 2015 (février, avril, octobre), le centre a accueilli en moyenne 17 enfants, dont une grande majorité de plus de 6 ans. On compte un peu plus d'enfants de Larnod que de Pugey et 2 enfants de Vorges-les-Pins.

Les 3 semaines de juillet ont attiré plus de monde : de 21 à 35 enfants par semaine. La dernière semaine d'août à Pugey a été annulée par manque d'inscriptions.

Suivant le quotient familial, le coût de la semaine pour les familles varie de 31 à 71 € sans repas et de 46.70 à 86.70 € avec repas.

Pour 2016 le centre fonctionne pour les vacances de février, avril, juillet. Une discussion est en cours pour la pérennisation du centre avec Pugey.

○ Budget de la caisse intercommunale des écoles pour l'année scolaire 2015-2016 :

Le compte administratif 2015 laisse apparaître un résultat excédentaire de 3791.88 € (1272.00 € de 2014 reporté en 2015 et 2599.88 € en 2015). Cet excédent sera affecté au budget 2016. Il est voté à l'unanimité.

Le budget primitif 2016 prévoit 6750.00 € de participation des communes, à laquelle s'ajoute le report 2015 de 3791.88 €, soit un total de recettes de 10 241.88 €. Les subventions sont calculées sur les mêmes bases qu'en 2015, au prorata du nombre de mois, soit 7/12ème. Les dépenses sont estimées aussi au 7/12ème des dépenses 2015, soit 6535.00 €.

Larnod fait remarquer que ce budget n'est pas en équilibre et qu'il n'est pas nécessaire de faire un appel de subvention si important, sachant que les dépenses sont aussi surestimées puisque les dépenses de rentrée, les plus importantes de l'année, seront prises en charge par chaque mairie.

De plus, la caisse dispose d'environ 1300 € en caisse à ce jour. Un appel de cotisation échelonné est demandé. Comme en 2015, le problème du mode de calcul des cotisations (enfant/élève) se pose de nouveau en 2016.

○ Organisation du scolaire et du périscolaire pour la rentrée 2016-2017 :

D'après les chiffres actuels, l'école comptera entre 100 et 103 élèves à la rentrée, soit une moyenne raisonnable de 25 à 26 enfants par classe. La répartition des classes se fera plus tard, après la nomination de la nouvelle enseignante. Les 4 classes devraient être à cours double.

Une caisse des écoles communale sera créée dès les vacances pour subvenir aux besoins de rentrée.

Outre l'entretien courant, des travaux seront réalisés dès cet été : réfection des toilettes des petits avec création de box individuels.

Les horaires pourraient subir de légers changements du fait, d'une part, d'un possible service double de cantine, et, d'autre part, de l'éventualité de la réorganisation des TAP, passant de 4 fois 45 minutes à 2 fois 1h30.

Les modalités de la rentrée seront établies en collaboration avec les enseignantes et en concertation avec les parents ; Une réunion tripartite sera d'ailleurs bientôt organisée.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 00h15.

LARNOD, le 20 avril 2016



Monsieur le Maire

Hugues TRUDET